

Réaménagement de diverses places de jeux **2^{ème} étape**

Préavis N° 2012/52

Lausanne, le 1^{er} novembre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'800'000 francs destiné principalement à la mise en conformité d'une douzaine de places de jeux et d'espaces sportifs pour les adolescents. Les opérations proposées visent notamment une adaptation des places de jeux aux normes de sécurité en vigueur. La Municipalité dresse également un bilan des investissements découlant du dernier préavis consacré au réaménagement des places de jeux datant du 3 octobre 2002 intitulé « Réaménagement de diverses places de jeux, 1^{ère} étape »¹(préavis n° 2002/45) , adopté le 29 avril 2003.

2 Préambule

Jouer est l'un des droits de l'enfant définis par l'UNICEF. « Le droit d'avoir des loisirs pour jouer et se reposer » constitue le cinquième point des dix droits principaux de l'enfant. (Référence : Unicef, Les dix droits principaux de l'enfant. Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989 par les Nations Unies). A travers le jeu, l'enfant développe ses capacités motrices, émotionnelles, créatives et sociales et apprend à résoudre des problèmes.

Les enfants ont besoin de faire des découvertes, des expériences et de tester leurs propres limites. Ils apprennent à être de plus en plus autonomes en découvrant progressivement le territoire dans lequel ils évoluent.

Du point de vue de l'enfant, tout espace est un espace de jeu potentiel. La nature représente une place de jeux idéale : des surfaces et des obstacles naturels, des arbres permettent aux enfants de donner libre cours à leur imagination.

¹ BCC 2003, p. 450 à 463

Dans les villes de plus en plus denses, les terrains de jeux « naturels », nombreux à la campagne, se font rares. Les places de jeux sont des endroits où les enfants peuvent s'adonner à cœur joie, en se dépensant librement.

De nos jours, jouer sur la place de jeux est une bonne alternative aux activités d'écran qui occupent une grande partie du temps libre de nombreux enfants et adolescents. Contrairement aux jeux électroniques, le jeu actif à l'air libre favorise des stimulations multiples de l'enfant et le pousse à expérimenter tous ses sens.

Les places de jeux portent un rôle social primordial dans les quartiers où elles deviennent davantage des espaces de rencontre intergénérationnels. La neutralité de l'espace public facilite les rencontres entre les enfants ainsi qu'entre les adultes. L'enfant apprend à se socialiser et à entrer en contact avec d'autres enfants.

Depuis la fin du 19^e siècle et plus concrètement depuis les années 1950, une centaine de places de jeux et neuf espaces multijeux ont été créés par la Ville de Lausanne. Depuis les années 2000, les espaces de jeux font l'objet d'une planification et d'une gestion globale.

Construire une place de jeux ne se résume pas à la seule juxtaposition de quelques jeux sortis d'un catalogue.

Idéalement, la place de jeux est aménagée selon un concept global dans le but de répondre à de nombreux critères, notamment pédagogiques, ludiques, sociaux, urbanistiques, sécuritaires, écologiques et esthétiques.

3 Les principes d'aménagement des places de jeux

- Afin de favoriser le contact des enfants avec la nature dans un environnement urbain, un accent particulier doit être mis sur un aménagement le plus naturel possible des espaces de jeux. Les matériaux naturels comme le bois ainsi que la plantation de plantes indigènes sont à préférer.
- Un projet pour l'augmentation de la biodiversité sur les places de jeux en collaboration avec la Déléguée à la nature est envisagé.
- L'aménagement de places de jeux s'inscrit idéalement dans les principes du développement durable. Chaque démarche est à intégrer dans son contexte social, environnemental et économique. La Ville de Lausanne est notamment attentive à l'utilisation de matériaux locaux : depuis plusieurs années, les jardiniers et bûcherons de la Ville créent des sculptures de jeux pour les places de jeux. En collaboration avec la compostière de la Tuilière, le service des parcs et domaines (SpaDom) mène des essais d'utilisation de copeaux de bois de la Ville pour les zones de chute.
- Les matériaux choisis doivent s'inscrire dans le contexte urbain et rechercher une certaine originalité propre à la place. Le fait de créer des espaces diversifiés incite les familles à explorer les places de jeux situées dans d'autres quartiers.
- Le concept d'une place de jeux doit tenir compte de sa qualité esthétique. Pour le bien-être de tous les utilisateurs, il est primordial de leur proposer un bel environnement, notamment en installant des jeux aux formes et couleurs agréables, en créant des espaces harmonieux et en soignant les détails.
- La place de jeux doit répondre aux besoins de toutes les générations. La création d'espaces de rencontre avec du mobilier adapté permet des échanges agréables entre enfants, adolescents, adultes, séniors, personnes avec ou sans handicap.
- Le processus de planification d'une place de jeux doit intégrer les réflexions en lien avec son futur entretien. Les efforts et le coût d'entretien de différents matériaux antichute ou certains types de jeux, peuvent varier très fortement et dépendent aussi de la nature du quartier, de l'exposition, des interactions entre différents matériaux, etc.

4 Les processus participatifs

Jusqu'à présent, un grand nombre de places de jeux a pu être transformé dans le cadre d'un processus participatif. Les projets qui ont fait l'objet de démarches participatives étaient initiés par la Ville, par des parents ou des enfants.

Lors des processus participatifs, le SpaDom collabore avec divers partenaires :

- La Déléguée à l'enfance ou le Délégué à la jeunesse
- Les associations de quartier, les maisons de quartier et les Centres d'animation socioculturelle de la FASL
- Le médiateur sportif
- Les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs)
- Des groupes de parents, des représentants de garderies ou des APEMS
- Des associations spécifiques, comme p.ex. « La Fièvre » pour les skateurs
- Le Conseil des enfants (actuellement présent dans cinq quartiers)

Une participation active dans un processus de planification permet une réelle identification des utilisateurs avec le lieu et une meilleure adaptation de l'aménagement à leurs besoins réels. Les expériences du passé ont également démontré un meilleur respect de l'aménagement, donc moins de problèmes liés aux déprédations. Une bonne communication avec le voisinage permet de régler d'éventuels conflits en amont, notamment des problèmes de nuisance sonore.

Un projet de réaménagement d'une place de jeux doit devenir le projet d'un quartier !

L'implication des enfants et des jeunes dans les démarches participatives s'inscrit également dans la démarche de labellisation UNICEF « Communes amies des enfants », que la Ville de Lausanne a engagée suite à une décision de la Municipalité en octobre 2006. La Ville de Lausanne a obtenu cette distinction en octobre 2012 et poursuit ses efforts pour que l'enfant soit considéré comme un acteur du système social, dont les réflexions et idées potentielles pour l'amélioration du milieu urbain doivent être prises en compte.

Le SpaDom, en collaboration avec le service de la jeunesse et des loisirs à la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale, a l'intention de développer davantage les processus participatifs lors de projets de places de jeux et compte engager des démarches participatives dans la majeure partie des projets prévus dans ce préavis.

Outre la participation lors de la planification d'un projet, la Municipalité a l'intention d'associer ponctuellement des jeunes à des activités de remise en état des jeux dans leur quartier, p. ex. pour des travaux de peinture.

5 Les outils urbanistiques d'aménagement de places de jeux

Dans les dispositions générales du PGA (règlement du 26 juin 2006, Art. 52), la construction d'immeubles de plus de 3 logements entraîne l'obligation d'aménager une surface de jeux de 1,3m² par tranche de 100m² de surface de plancher brute habitable. Les surfaces de jeux sont comprises dans les espaces verts. La surface de chaque place de jeux ne peut être inférieure à 20m². A partir d'une surface de 80m², le propriétaire doit aménager plusieurs places indépendantes.

La place de jeux est un des nombreux éléments exigés lors d'un projet de construction, mais dans une grande partie des cas, son aménagement n'est pas réglementé, sous réserve de charges inscrites au permis de construire de la part du service parcs et domaines. Dans la réalité, une grande partie des places installées ne correspondent pas aux besoins des utilisateurs et se résument souvent à des places de jeux « alibi » sans qualité.

La Municipalité propose deux pistes visant un partenariat public-privé en matière de places de jeux :

- Etudier la création d'un fonds « places de jeux ».

Dans le cas où une place de jeux publique ou un parc public se trouve à proximité de la parcelle en construction (rayon à définir) ou que la parcelle ne permet pas la réalisation d'une place de jeux, le propriétaire a la possibilité d'alimenter ce fonds. La somme à verser peut être définie par la surface d'espaces de jeux exigés. Ce fonds de compensation pourra être utilisé pour la création et la rénovation des places de jeux publiques.

Cette mesure devrait faire l'objet d'une modification du PGA afin de créer la base légale pour la perception d'une taxe.

- Etablir un guide à l'attention des propriétaires d'immeubles.

Ce guide fournit des recommandations concrètes pour aider les propriétaires à la création de places de jeux de qualité. Elle définit des critères paysagers, ludiques, sociaux et écologiques concrets, notamment en matière de choix des matériaux, de types de jeux et de l'intégration de la place de jeux dans l'espace vert.

6 La première étape

6.1 Une étude globale

L'offre en places de jeux réalisées depuis les années 1950 ne répondant plus aux réels besoins et exigences de notre société, une étude globale intitulée « Planification des places de jeux » a été entreprise par le service des parcs et promenades entre 1998 et 1999 pour parer à cette situation.

Les buts de cette étude étaient de :

- Approfondir les connaissances sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en places de jeux pour la Ville de Lausanne et ses quartiers
- Proposer une stratégie de planification spatiale de ces espaces publics, afin que l'offre corresponde à la demande et aux besoins de la population ainsi qu'aux normes de sécurité en vigueur
- Etablir une planification spatiale, temporelle et financière pour mener à bien cette démarche.

L'étude dressait un historique détaillé de la création des places de jeux de 1850 à 1998. Pour chaque place de jeux, un dossier d'analyse détaillé a été établi comprenant des informations sur sa situation, son équipement, son usage, son environnement et des propositions d'évolution. Ce recensement technique était complété par une évaluation multicritère comprenant des statistiques démographiques, des mesures du bruit, de la pollution et de l'accessibilité de la place. Une approche sociologique basée sur des enquêtes permettait d'analyser les particularités sociales et les pratiques sur les différentes places. Des cartes thématiques générales donnaient une vue d'ensemble de la situation.

Sur la base de ces analyses, une stratégie de planification spatiale, temporelle et financière a été définie.

Pour chaque quartier, une stratégie de réhabilitation des sites était élaborée en fonction de l'urgence des besoins.

6.2 *Le préavis d'intentions*

Le préavis n°178, du 5 octobre 2000, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux » a été adopté par le Conseil communal le 13 février 2001². Sur la base des conclusions de l'étude globale, celui-ci annonçait une intention de dépenses pour un montant total de francs 6'900'000.- réparti en 3 phases. Selon une liste de priorités, un calendrier des dépenses sur 10 ans a été établi :

- 29 places de jeux devaient bénéficier d'une intervention de 1ère priorité, soit entre 2001 et 2006
- 20 places de jeux devaient bénéficier d'une intervention de 2ème priorité, soit entre 2006 et 2008
- 51 places de jeux devaient bénéficier d'une intervention de 3ème priorité, soit au-delà de 2008

Le préavis présentait également les intentions de la Municipalité en matière de qualité d'aménagements et de mise en place de processus participatifs.

De plus, il définissait les différents modes de financement pour les aménagements et la maintenance des places de jeux :

- **Le budget de fonctionnement annuel** pour les travaux d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise en conformité des jeux et des surfaces antichute.
- **Le crédit cadre annuel du service** finance les travaux de rénovation de moyenne importance liés à l'urgence.
- **Le crédit d'ouvrage par voie de préavis** pour les travaux importants de création ou de transformation des places de jeux.
- **L'insertion de montants dans des crédits d'ouvrage globaux** pour la création de places dans le cadre d'un grand projet.

6.3 *Les places multijeux*

Les places multijeux, également appelées places multisports, sont des installations avec buts, paniers de basket et pare-ballons sur un sol synthétique. Ces espaces permettent aux jeunes de pratiquer différents types de sport en tout temps, notamment le foot, le basket ou le volley. Actuellement la ville de Lausanne dispose de 11 places multijeux.

Lors de l'élaboration de l'étude globale sur les places de jeux, il n'était pas encore question d'espaces pour les adolescents ou les jeunes adultes.

Au début des années 2000, un réel besoin de proposer des espaces multijeux pour cette tranche d'âges, a été constaté. Entre 2000 et 2002, les trois premiers terrains multijeux ont été créés à Lausanne.

² BCC 2001, p. 178 à 191

6.4 *Le préavis n° 2002/45*³

Le préavis n° 2002/45 intitulé « Réaménagement de diverses places de jeux, 1^{ère} étape » sollicitant un crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement ou la création de neuf places de jeux, de cinq terrains multijeux ainsi que d'une piste de skate a été adopté le 29 avril 2003.

Les places prévues dans le cadre de ce préavis n'ont pas toutes été réalisées, ceci pour diverses raisons : oppositions suite aux enquêtes publiques, urgences spécifiques pour d'autres places de jeux. Ainsi, le projet de la Promenade de la Liberté a été mis en attente en faveur de la place de jeux de la Vallée de la Jeunesse.

Concrètement, le crédit demandé a permis la création ou le réaménagement de sept places de jeux, de deux places multijeux et d'une piste de skate. La création d'une rubrique « Divers » a permis des aménagements de petite ou moyenne envergure sur une dizaine de places de jeux.

L'ensemble du montant sollicité a été dépensé.

Le calendrier des réalisations de cette première phase a été adapté en fonction des demandes spécifiques et aux urgences en matière de sécurité.

Vous trouverez ci-joint le récapitulatif des places de jeux prévues dans le préavis n° 2002/45 :

³ BCC 2003, p. 450 à 463

	Dénomination	Type de place	Montant prévu au préavis	Montant investi	Remarques	Année de réalisation
1	Chemin du Boisy	Multijeux	390 000	226 000		2005-2006
2	Les Plaines	Multijeux	200 000	5 500	Projet abandonné suite à un recours. Installation de buts de foot. Frais relatifs à la mise à l'enquête et au recours.	2005
3	Vallonnette	Multijeux	200 000	45 800	Projet abandonné suite à des oppositions lors de la mise à l'enquête en 2002. Mise en place de pare-ballons et de buts.	2006
4	Boveresses	Multijeux	250 000	240 500		2004
5	Valentin-Davel	Multijeux	250 000	283 000		2003
6	Ancien-Stand	Place de jeux	200 000	250 000		2005
7	Promenade de la Liberté	Place de jeux	200 000	-	Projet abandonné suite à des études pour le tracé du futur tram. Une des variantes (N5) prévoyait une gare d'arrêt à la Promenade de la Liberté.	
	Vallée de la Jeunesse	Place de jeux		260 000	Projet en remplacement. Réaménagement de deux espaces de jeux.	2005
8	Prélaz, maisons ouvrières	Place de jeux	75 000	93 000	Réaménagement de deux espaces de jeux (Prélaz supérieur, Prélaz inférieur)	2003-2004
9	Blécherette, Promenade	Place de jeux	50 000	-	Réaménagement de la place par le biais du Crédit Cadre 2008	
10	Vennes, centre paroissial	Place de jeux	70 000	84 000		2003
11	Montbenon	Place de jeux	70 000	-	Place de jeux supprimée suite à des problèmes de mauvaises fréquentations. Projet Préavis 2012 : Esplanade de Montbenon / Promenade Schnetzler	
12	Ch. des Bossons	Piste de skate	70 '000	48 500		2003
13	Malley-Pyramides	Place de jeux	70 000	65 700		2003
14	Divers -Monrepos-nord, Secrétan -Chalet-à-Gobet -Riant-Mont -Campagne Rohner -Parc de Valency -Parc du Denantou-est -Collège de Prélaz, multijeux -Av. de la Harpe -Fournitures diverses	Places de jeux et multijeux	-	487 000	Divers aménagements de places de jeux	2001-2007
15	Honoraires et frais communs		105 000	111 000	Etudes d'architectes paysagistes et d'ingénieurs	2001-2003
	Total		2 200 000	2 200 000		

7 Point de la situation actuelle

Grâce aux crédits octroyés au préavis n° 2002/45, une vingtaine de places de jeux ou multijeux ont d'une part déjà été réaménagées ou créées dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

D'autre part, une quarantaine de places ont fait l'objet d'interventions de petite ou moyenne envergure liées à la mise en conformité et à des demandes spécifiques dans certains quartiers. Ces travaux ont été principalement financés par le biais de crédits cadres (voir 6.2).

La mise en place d'une procédure de contrôle et d'entretien réguliers permet d'assurer la sécurité et la fonctionnalité de l'ensemble des places de jeux. L'usure des installations fortement sollicités contraint la Ville à remplacer des jeux et à renouveler des surfaces de chute. Ces travaux liés à l'entretien sont financés par le budget fonctionnel du SpaDom.

Certaines places n'ont cependant pas pu bénéficier d'une rénovation complète et ne correspondent pas toujours aux normes de sécurité en vigueur. La structure ou l'équipement de diverses places ne répondent plus aux besoins de leurs utilisateurs. Pour preuve : la Ville de Lausanne est régulièrement sollicitée par des familles ou des garderies au sujet des places de jeux. Les habitants expriment leurs craintes au sujet de certaines installations ou suggèrent des améliorations d'une place de jeux.

Depuis l'année 2000, la population de Lausanne a augmenté de 10'000 habitants, dont environ 1'700 personnes entre 0 et 19 ans. Plusieurs quartiers ont subi des transformations urbanistiques majeures suivies de modifications démographiques (p. ex. Sébeillon, Prélaz). D'autres quartiers comptent davantage de familles avec enfants et ne disposent pas ou plus de place de jeux de proximité (p. ex. la Cité, Montbenon).

De nouveaux projets de construction de grande envergure et une densification intensive dans certains quartiers nécessiteront la création de nouvelles places de jeux dans un avenir proche (p.ex. Pontaise, Sévelin).

8 La présente étape

8.1 Introduction

Dans le cadre de ce préavis, la Municipalité a l'intention de réaménager huit places de jeux, deux espaces de jeux sportifs pour les adolescents ainsi qu'un espace pour les sports à roulettes. Deux places de jeux sont à créer et une place de jeux conventionnelle est à réaménager en place de jeux adaptée aux enfants handicapés. De plus, le préavis prévoit un montant destiné à réaliser des interventions ponctuelles pour l'intégration des besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite sur des places de jeux existantes. Une rubrique « Divers » est dédiée à la mise en conformité de diverses places sur l'ensemble de la ville.

8.2 Liste des projets

La liste des projets a été dressée en fonction des priorités fixées dans le préavis d'intentions, de la répartition géographique des places, des besoins spécifiques dans les quartiers, de l'évolution urbanistique, de la diversification de l'offre d'activités et à la suite de demandes émanant de certains utilisateurs.

Les estimations de coûts ont été fixées de manière globale et s'appuient sur des valeurs d'expérience. Pour une grande partie des places, il est prévu de développer les projets dans le cadre de processus participatifs, raison pour laquelle le SpaDom n'est pas en mesure d'établir un estimatif des coûts plus détaillé à ce stade. Les montants estimés comprennent les travaux de terrassement, les fondations, les jeux et le mobilier, les clôtures et les revêtements de sol.

La réalisation de ces projets s'échelonne sur cinq ans, soit entre 2013 et 2017. Comme l'a montré la première phase de réaménagement de places de jeux basée sur le préavis n° 2002/45, cette liste de projets est modulable et fera certainement l'objet d'adaptations.

La liste détaillant les projets proposés est présentée ci-dessous :

8.2.1 Promenade de Messidor

Il s'agit d'une place de jeux publique à proximité immédiate de l'école de l'Eglantine. Elle a été créée en 1967 et partiellement rénovée en 1982.

Les jeux ne sont plus aux normes et ne répondent pas à la fréquentation très forte de cette place. De plus, la Ville a été sollicitée par des familles du quartier s'inquiétant de la sécurité et de la qualité de l'équipement.

Ce projet fait l'objet d'une collaboration avec le service des écoles.

Proposition : Réaménagement de l'ensemble de l'espace de jeux en tenant compte de certains besoins liés à la proximité de l'école. Ceci concerne notamment les accès et le stationnement des voitures des enseignant(e)s.

Montant estimé : 250'000 francs

8.2.2 Parc de Boisy

Cette place de jeux sur plusieurs niveaux se trouve dans un parc public à proximité d'immeubles d'habitation. Ce parc de quartier a été créé en 1982. La partie inférieure a été partiellement réaménagée en 2004.

Situé le long d'un cordon boisé, le parc fait office de liaison piétonne entre le chemin de la Vallombreuse, le chemin de Boisy et le chemin de Pierrefleur (Parc du Désert).

Les quelques jeux restants sur cette place ne sont plus conformes ni fonctionnels et nécessitent une remise en état complète.

Proposition : Redéfinition des usages sur les différentes zones du parc. Réaménagement de l'ensemble de l'espace de jeux.

Possibilité : Démarche participative en collaboration avec l'Association de quartier de Boisy et le Conseil des enfants (lancée en automne 2011). Inclure également les autres habitants dans le processus participatif (personnes âgées, ados, familles).

Montant estimé : 250'000 francs

8.2.3 Terrain de jeux sportifs du chemin de Beau-Rivage

Cet espace de sport est situé à proximité des collèges de la Croix d'Ouchy et de l'Elysée ainsi que du CPO (Centre pluriculturel d'Ouchy).

La place est devenue désuète et dangereuse car le revêtement n'est plus utilisable. La plupart des installations, comme p. ex. les fosses de saut, ne sont plus utilisées depuis longtemps.

Dans le quartier, il n'y a aucune place multijeu ou espace de jeux sportifs pour les adolescents utilisable en tout temps.

Il y a une forte demande du quartier ainsi que des enseignants de l'école de la Croix d'Ouchy pour le réaménagement de ce lieu. Cet espace de sport multifonctionnel permettra d'une part une utilisation par des jeunes du quartier et, d'autre part, des classes dans le cadre du sport scolaire.

Ce projet fait l'objet d'une collaboration avec le service des écoles et avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Proposition : Installation d'un espace de jeux sportifs en sol souple (utilisable en tout temps et pour plusieurs types de sport) avec buts et pare-ballons.

La végétation de la place est à revaloriser (arbustes indigènes, prairies extensives, plantes grimpantes)

Montant estimé : 200'000 francs

8.2.4 *Place St-Maur (Quartier de la Cité)*

Depuis quelques années, de plus en plus de familles habitent la Cité. Il n'existe cependant aucun espace de jeux dans ce quartier.

La nécessité d'aménager une place de jeux dans le quartier de la Cité a déjà été exprimée dans l'étude de planification des places de jeux effectuée en 1998-1999. La Ville a d'ailleurs déjà été contactée par des familles et la garderie du quartier au sujet de la création d'une place de jeux. Lors d'une démarche participative menée par la Ville de Lausanne entre 2009 et 2010 pour la création d'une zone de rencontre, le besoin de créer une place de jeux dans la Cité a également été formulé. A la suite de cette démarche, quelques jeux pour enfants en bas âge ont été installés sur la place Bonnard à titre provisoire.

La place St-Maur, située à proximité de la Cathédrale, est un des seules espaces dans l'enceinte de la Cité qui pourrait accueillir une place de jeux. Vu son utilisation pendant le Festival de la Cité et autres manifestations, il faudrait envisager d'y installer des jeux démontables. Ces jeux pourront être développés en collaboration avec un artiste / designer afin de trouver une meilleure adaptation au caractère historique de cet espace. Dans le cadre de ce projet, le revêtement de sol de la place doit être revalorisé.

Proposition : Installation de jeux démontables et rénovation du revêtement de sol.

Possibilité : Démarche participative avec les parents et la garderie de la Cité, le Centre d'animation de la Cité et éventuellement avec les Amis de la Cité. Etroite collaboration avec la Déléguée à la protection du patrimoine bâti du service d'urbanisme et du service des routes et de la mobilité.

Montant estimé : 100'000 francs

8.2.5 *Esplanade de Montbenon / Promenade Schnetzler*

A la suite de fréquentations posant problèmes, l'ancienne place de jeux située à l'est de l'Esplanade de Montbenon a été supprimée il y a quelques années. Actuellement, il n'existe pas de place de jeux dans cette zone du centre-ville et il manque actuellement un lieu de rencontre pour les familles du quartier.

Jouissant d'une vue splendide, ce parc attire de nombreux lausannois et touristes ainsi que des visiteurs, lors de divers festivals qui ont lieu dans son enceinte. De nombreuses infrastructures, tels que WC publics, restaurants, jeux d'eau, coins ombragés et pelouses, sont déjà existantes dans ce parc. Il y a une forte demande de la part des familles du quartier ainsi que d'une garderie située à proximité, de recréer un espace de jeux. Deux endroits sont possibles pour l'installation d'une place de jeux : L'Esplanade de Montbenon et la Promenade Schnetzler.

Le choix de l'emplacement exact devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, tenant compte des aspects sécuritaires et des besoins d'autres utilisateurs, notamment les propriétaires de chiens. Ce choix se fera en collaboration avec les services d'architecture, d'urbanisme et des routes et de la mobilité.

Possibilité : Démarche participative avec les parents et la garderie du quartier. Les premières rencontres informelles ont eu lieu en septembre 2011.

Montant estimé : 150'000 francs

8.2.6 *Place de jeux de la Cigale*

Cette place de jeux a été aménagée en 1973 dans le quartier Isabelle-de-Montolieu. La majeure partie des jeux est désuète et ne correspond plus aux normes de sécurité.

La place de jeux de la Cigale est située à proximité immédiate d'une école spécialisée pour enfants handicapés et est utilisée fréquemment par les enfants de cette école.

Proposition : Aménagement d'une « Place de jeux pour tous » (voir point 8.2.15) – enfants avec ou sans handicap. Adapter les aménagements aux besoins des enfants présentant un handicap, en matière d'accessibilité, de visibilité et de multifonctionnalité. Il s'agirait de la première place de jeux de ce type à Lausanne.

Possibilité : Collaboration avec la fondation *Denk an mich* dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le thème des « Places de jeux pour tous ». Cette fondation pourrait participer à une partie du financement.

Montant estimé : 100'000 francs + financements externes.

8.2.7 *Promenade de la Liberté*

Située dans l'intersection de l'avenue du Valentin et l'avenue Druey, cette petite promenade aménagée en 1956 doit vraisemblablement son existence à une ancienne halte de tramway. Cet espace se trouve à proximité du collège de Druey et a été équipé de quelques jeux au fil des ans. Aujourd'hui, les jeux sont obsolètes et ne répondent plus aux normes.

La place mérite une revalorisation. Elle joue un rôle important d'espace multifonctionnel et de rencontre dans le quartier. Le réaménagement de cette promenade, prévu dans le cadre du préavis n° 2002/45 a été reporté suite à des études de variantes de tracé pour les Axes forts de transports publics urbains. Une des variantes prévoyait la construction d'un arrêt de tram à cet endroit.

Proposition : Aménagement d'un espace de rencontre et de jeux.

Possibilité : Démarche participative auprès du quartier et plus particulièrement avec le Centre de rencontre et d'animation de la Pontaise, la Maisonnette.

Montant estimé : 150'000 francs

8.2.8 *Terrain de jeux sportifs des Bergières*

Il s'agit d'une parcelle gérée par le service des écoles primaires et secondaires, située près du collège des Bergières.

Le revêtement de cet ancien terrain de basket qui date de la construction du collège en 1974 est abimé et n'est plus praticable. Les jeunes du quartier ne disposent plus d'espace de jeux sportifs.

Un réaménagement en espace de sport multifonctionnel permettra d'une part une utilisation par des jeunes du quartier et, d'autre part, des classes dans le cadre du sport scolaire. Ce projet fait l'objet d'une collaboration avec le service des écoles.

Proposition : Aménagement d'un espace en sol souple (utilisable en tout temps et pour plusieurs types de sport) avec buts et pare-ballons.

L'aménagement peut être complété par des éléments d'assise et une revalorisation des plantations.

Possibilité : Collaboration avec le service des sports et l'Espace 44 (Espace d'animation socioculturelle des Bergières).

Montant estimé : 150'000 francs

8.2.9 *Place de jeux des Boveresses / Praz-Séchaud*

La place de jeux des Boveresses / Praz-Séchaud se situe dans un grand espace vert à proximité de l'autoroute. Son aménagement date de 1984 et est particulièrement adapté aux enfants plus grands. Les jeux, fortement sollicités par le grand nombre d'enfants de ce quartier, sont devenus en partie obsolètes et devront être remplacés et complétés ces prochaines années.

Proposition : Remplacement de la tour de jeux existante. Installation de nouveaux jeux, en tenant compte des différents groupes d'âges.

Possibilité : Processus participatif avec les familles et le Centre de rencontre et d'animation des Boveresses.

Montant estimé : 100'000 francs

8.2.10 *Espace pour sports à roulettes de la Vallée de la Jeunesse*

La zone de « bosses », construite en 1969, a été l'un des premières espaces pour les sports à roulettes en Suisse. Suite à une dégradation du revêtement de sol (peinture multicouches), cet espace est devenu inutilisable pour les skateboards, trottinettes et patins à roulettes. La configuration de cette place, composée de quatre vagues, ne répond plus aux pratiques de sports à roulettes actuelles. Ces dernières années, la pratique de la trottinette est en constante augmentation parmi les enfants dès l'âge de 6 ans. Un petit skate-parc pour les trottinettes pourrait d'une part compléter l'offre pour les sports à roulettes à Lausanne et, d'autre part, augmenter l'attractivité de la place de jeux existante. De plus, ce grand espace pas ou très peu fréquenté retrouverait une nouvelle utilisation qui correspond à sa vocation initiale.

Proposition : Rénovation de l'espace existant. Complément d'éléments en béton bas amovibles et adaptés particulièrement à la pratique de la trottinette pour les enfants plus jeunes.

Possibilité : Processus participatif avec l'Association de skate « La fièvre », le Délégué à la jeunesse et le médiateur sportif.

Montant estimé : 250'000 francs

8.2.11 *Place de jeux du Château de Béthusy*

La place de jeux est située à l'intersection de l'avenue de Beaumont et de Béthusy. Ce parc de quartier, construit en 1957 et rénové en 1984, est un espace de rencontre, de passage et de promenade.

La plupart des engins ne répond plus aux normes de sécurité. Une partie de la place a été aménagée avec des jeux en bois fabriqués par les jardiniers-sculpteurs du SpaDom.

Proposition : Développement d'un concept global pour la place de jeux en intégrant des éléments en bois fabriqués par le SpaDom. Revaloriser la fonction de parc de quartier.

Possibilité : Démarche participative avec le Conseil des enfants de Chailly, des habitants du quartier et la Société de développement de Chailly.

Montant estimé : 150'000 francs

8.2.12 *Promenade du Pont-de-Chailly*

Cet espace de jeux se trouve au centre de Chailly, à proximité d'une zone d'habitations dense et de commerces et jouxte le chemin de balade de « La Vuachère ».

La place de jeux a été construite en 1976 et a subi quelques modifications ponctuelles à caractère provisoire en 1991. Actuellement elle est composée de deux espaces situés sur deux niveaux.

L'aménagement de la place est désuet et ne correspond pas aux normes de sécurité.

Dans le cadre du préavis d'intentions, cette place de jeux figurait sur la liste des places en priorité 1. Lors de séances participatives avec les habitants du quartier, son réaménagement a été repoussé en faveur de la place de jeux du Devin, réalisée à partir de 2001.

Proposition : Restructuration et redéfinition des espaces, des accès et des plantations. Création d'un espace de jeux et de rencontre de quartier.

Possibilité : Démarche participative avec le Conseil des enfants de Chailly, des habitants du quartier et la Société de développement de Chailly.

Montant estimé : 250'000 francs

8.2.13 Place de jeux de Bellevaux-Dessous

Cet espace de jeux se trouve dans le quartier des maisons ouvrières. Selon les statistiques de la population, le quartier de Bellevaux est le quartier qui compte le plus grand nombre d'enfants entre 0 et 14 ans, soit plus de 900. La place de jeux existante, divisée en trois parties, a été aménagée en 1955 et partiellement rénovée dans les années 1980. L'ensemble des jeux est devenue obsolète et ne correspond plus aux besoins actuels des utilisateurs. Plusieurs jeux ont été supprimés il y a plusieurs années sans jamais être remplacés. Le service des parcs et domaines a installé deux nouveaux jeux sur la place en 2012 en attendant un réaménagement complet.

Proposition : Réaménagement et restructuration de l'ensemble de l'espace.

Possibilité : Collaboration avec l'association de quartier et le Conseil des enfants et intégration des habitants proches.

Montant estimé : 150'000 francs

8.2.14 Place de jeux Bourdonnette-Est

La place de jeux se trouve à l'est du quartier de la Bourdonnette, à proximité immédiate du Centre de vie infantine. Elle a été aménagée en 2000 dans le cadre de la rénovation de l'ensemble des aménagements extérieurs du quartier de la Bourdonnette. La place de jeux est dédiée aux enfants en bas âge.

Vue la forte fréquentation de cette place de jeux, il faut prévoir un renouvellement partiel des jeux ces prochaines années.

Pour information : une place de jeux pour les plus grands enfants ainsi qu'un espace multijeux ont été réalisés en 2007 à l'ouest du quartier.

Proposition : Installation de jeux en bois en remplacement des jeux actuels afin de créer une ambiance plus naturelle.

Possibilité : Collaboration avec le Centre socioculturel et le Centre de vie infantine du quartier.

Montant estimé : 50'000 francs

8.2.15 Le projet « Places de jeux pour tous »

Les places de jeux sont des espaces de rencontre pour toutes les générations. Malheureusement de nombreuses places de jeux ne sont pas adaptées aux besoins des personnes handicapées.

Au printemps 2011, la fondation *Denk an mich*, engagée dans l'intégration des personnes avec handicap dans la vie de société et les loisirs en Suisse, a lancé le projet « places de jeux pour tous ». Le but de ce projet

est d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans la planification des places de jeux, de sorte que tous – handicapés ou non - puissent accéder et utiliser ces espaces.

Ce projet fait l'objet d'une étroite collaboration avec le BPA, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées ainsi que le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. La fondation **Denk an mich** propose des conseils pratiques ainsi qu'une participation financière lors de l'élaboration de projets de places de jeux pour tous.

Plusieurs places de jeux pour tous ont déjà été réalisées en Suisse Allemande dans le courant de l'année 2011. La fondation souhaite étendre le projet « places de jeux pour tous » à l'ensemble de la Suisse. Les premiers contacts entre la Ville de Lausanne et la fondation **Denk an mich** ont eu lieu en automne 2011. En s'inscrivant dans cette démarche, la ville de Lausanne pourrait jouer un rôle de précurseur en Suisse romande.

Quelques principes qui pourraient être appliqués sur nos places de jeux :

- Rendre une grande partie des places de jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants, poussettes, ...)
- Installer des jeux accessibles pour les enfants handicapés sur une partie des places de jeux existantes (jeux multifonctionnels)
- Prendre en compte les besoins des personnes malvoyantes (revêtements de sol, obstacles,...).

La Municipalité propose de dédier un montant de 100'000 francs à des interventions ponctuelles afin d'adapter les places de jeux aux besoins des enfants handicapés et des personnes à mobilité réduite. Des possibilités de financements externes sont étudiées.

8.2.16 Mises en conformité diverses

Dans le cadre de ce préavis, la Municipalité prévoit un montant de 250'000 francs pour le réaménagement partiel et la mise en conformité de diverses places de jeux existantes sur l'ensemble de la Ville.

Ce montant est destiné pour des interventions de petite ou de moyenne importance qui permettent d'adapter et d'améliorer la valeur sécuritaire et ludique de l'équipement sur certaines places. Ceci concerne d'une part les places de jeux qui n'ont pas encore pu bénéficier d'un réaménagement complet et d'autre part les places nécessitant un renouvellement partiel suite aux fortes sollicitations, notamment dans certains quartiers très denses.

8.2.17 Honoraires et divers

Pour augmenter et diversifier la qualité des aménagements des places de jeux lausannoises, des études supplémentaires sont indispensables. Le bureau d'études et de projets du service des parcs et domaines n'a pas les ressources nécessaires pour assumer seul cette tâche. Dès lors, certains projets du préavis feront l'objet de mandats externes effectués par des bureaux d'architectes paysagistes privés.

Un montant de 150'000 francs est prévu à cet effet.

9 Aspects financiers

9.1 Récapitulatif des coûts

	Dénomination	Type de place	Type de travaux prévus	Montant prévu
1	Promenade de Messidor	Place de jeux	Réaménagement de la place de jeux	250 000
2	Parc de Boisy	Place de jeux	Réaménagement de la place de jeux	250 000
3	Terrain de jeux sportifs du Chemin de Beau-Rivage	Espace de jeux sportifs	Installation d'un espace en sol souple pour divers jeux de ballon	200 000
4	Place St-Maur (Quartier de la Cité)	Place de jeux	Aménagement d'une place de jeux amovible	100 000
5	Esplanade de Montbenon / Promenade Schnetzler	Place de jeux	Aménagement d'une place de jeux	150 000
6	Place de jeux de la Cigale	Place de jeux	Aménagement d'une place de jeux accessible aux enfants avec handicap	100 000
7	Promenade de la Liberté	Place de jeux	Réaménagement de la place de jeux et de rencontre	150 000
8	Terrain de jeux sportifs des Bergières	Espace de jeux sportifs	Installation d'un espace en sol souple pour divers jeux de ballon	150 000
9	Place de jeux des Boveresses / Praz-Séchaud	Place de jeux	Rénovation de la place de jeux	100 000
10	Espace pour sports à roulettes de la Vallée de la Jeunesse	Petit skate parc	Réaménagement de l'espace pour sports à roulettes	250 000
11	Place de jeux du Château de Béthusy	Place de jeux	Réaménagement de la place de jeux et de rencontre	150 000
12	Promenade du Pont-de-Chailly	Place de jeux	Réaménagement complet de la place de jeux	250 000
13	Place de jeux de Bellevaux-Dessous	Place de jeux	Réaménagement complet de la place de jeux.	150 000
14	Place de jeux Bourdonnette-Est	Place de jeux	Renouvellement partiel de la place de jeux	50 000
15	Projet « Places de jeux pour tous »	Places de jeux	Adaptation d'une partie des places de jeux aux besoins des personnes handicapées	100 000
16	Mises en conformité diverses	Places de jeux	Réaménagement partiel et mise en conformité de diverses places de jeux sur l'ensemble de la ville	250 000
17	Honoraires pour études par tiers			150 000
	Total			2 800 000

9.1.1 Plan des investissements

Le projet figure au plan des investissements 2013-2016 pour un montant total de CHF 2'800'000. L'échelonnement des dépenses se résume dans le tableau suivant :

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	0	600	700	700	400	400	2'800
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0	0
Total net	0	600	700	700	400	400	2'800

10. Incidence sur le budget

10.1 Charges d'intérêts

Calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 3.00 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 46'200.— francs par année à compter de l'année 2014.

10.2 Charges d'amortissements

Les charges d'amortissements sur une durée de 10 ans à partir de l'année 2018, s'élèvent à 280'000 francs par année.

10.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges d'exploitation supplémentaire pour ce projet

10.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 – 2018 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	46.2	46.2	46.2	46.2	46.2	184.8
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	280.0	280.0
Total charges suppl.	0.0	46.2	46.2	46.2	46.2	280.0	464.8
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	46.2	46.2	46.2	46.2	280.0	464.8

11 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/52 de la Municipalité, du 1^{er} novembre 2012 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de réaménagement de diverses places de jeux 2^{ème} étape ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'800'000 francs pour couvrir les frais relatifs à l'aménagement des places de jeux ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 6601.331 du budget de la direction des finances et du patrimoine vert, service des parcs et domaines, de 280'000 francs ;
4. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter